

AR Prefecture

017-211700281-20251218-DEL09_CM181225-DE

Reçu le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025

SALLE Jean VILAR - Etat des lieux entrant

Date de location :

Nom de l'utilisateur et adresse :

Evènement :

Jour et heure de la prise en charge des clés : A 14H en Mairie

En cas de dégradations et anomalies constatées envoyer le formulaire à secretariat.population@aytre.fr - Tél Astreinte 06.22.35.10.76Remise des clés : Oui Non

LIEUX	Equipements	Nombre	OBSERVATIONS / ETAT
-------	-------------	--------	---------------------

Salle

	plafond		
	peinture murs		
	sol		
	portes		
	fenêtres		
	électricité		
	extincteurs		
	plomberie		
	serrurerie		
Cuisine	plafond		
	peinture murs		
	sol		
	portes		
	fenêtres		
	électricité		
	extincteurs		
	plomberie		
	serrurerie		
	évier		
	armoïre (conservation plats chauds)	1	
	armoïre (réchauffer les plats)	1	
	réfrigérateurs	2	
	grande poubelle	1	

sanitaires hommes

	peinture murs		
	sol		
	portes		
	fenêtres		
	électricité		
	glaces		
	lavabos		
	matériel d'hygiène		
	plomberie		
	serrurerie		
	W.C		

AR Prefecture

017-211700281-20251218-DEL09_CM181225-DE
Reçu le 19/12/2025
Publié le 19/12/2025

Sanitaires femmes

	peinture murs		
	sol		
	portes		
	fenêtres		
	électricité		
	glaces		
	lavabos		
	matériel d'hygiène		
	plomberie		
	serrurerie		
	W.C		

Vestiaire

	peinture murs		
	sol		
	portes		
	fenêtres		
	bancs		
	électricité		
	plomberie		
	porte-manteaux		
	serrurerie		

Matériel

	Chaises	237	
	tables	36	

En cas d'incident (problème de chauffage, toilette bouché, fuite d'eau...)

veuillez contacter l'astreinte au 06.22.35.10.76

En cas d'urgence SAMU 15 - POLICE 17- POMPIER 18.

N.B. L'éclairage de la salle s'effectue depuis le coffret électrique situé dans l'entrée.

Pour mémoire, l'article 8 du règlement d'occupation des salles municipales arrêté du Maire N° AG 15-2023

Pour les locations payantes ou mises à disposition gratuite, lors de son entrée dans les lieux, l'utilisateur de la salle est invité à contrôler l'état des équipements mis à sa disposition. Il devra noter les éventuelles anomalies et dégradations constatées à l'entrée dans les lieux à l'aide :

Du formulaire joint et l'envoyer immédiatement à connaissance des faits par mail à l'adresse communiquée sur le formulaire (cf annexe)

L'heure d'envoi du courriel fera foi.

Des photos devront être jointes pour justifier des dégradations et désordre observés.

Les équipements dégradés (tables, chaises,) seront rangés à part, pour une remise en état par les services municipaux.

En cas de dégradations particulièrement importantes, il conviendra de contacter l'astreinte en dehors des heures d'ouverture de la mairie. le numéro est joint dans le formulaire (cf annexe).

A l'issue de l'évènement, les utilisateurs s'engagent à restituer les locaux et les abords en parfait état de propreté ainsi que les équipements mis à disposition.

Pour cela, ils doivent prévoir tout le matériel de nettoyage nécessaire.

Dans le cas de dégradations causées par le preneur lui-même au cours de l'activité ou d'absence de nettoyage, il devra le signaler au service sans délai et au plus tard à l'agent municipal, au moment de la restitution des clés.

Ces dégradations entraînent une facturation (cf. article 4 sus- mentionnée).

Le preneur veillera à la fermeture des robinets, des fenêtres et à l'extinction des lumières.

Le preneur doit ramener tous ses déchets en partant de la salle.

Nom de l'utilisateur :

Signature: